

Une Association de trappeurs du Nouveau-Brunswick appuyée par la Direction des pêches et de la faune, a récemment été mise sur pied pour tenter d'améliorer la qualité des peaux brutes. Les premiers objectifs de l'Association comprennent l'engagement personnel des trappeurs résidents à pratiquer une utilisation et un aménagement rationnels des ressources de la province en animaux à fourrure. Étant donné la demande actuelle de fourrures à poils longs comme celles du lynx roux, du renard et du pékan, les trappeurs se sont détournés dans une certaine mesure du castor, de la loutre, du vison et du rat musqué.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. Les pêcheurs de saumon de l'Atlantique ont pêché à la ligne pendant 82,358 jours en moyenne et ont pris 33,303 saumons, y compris les saumons de premier retour, par an au cours de la période de 1969 à 1972. Le réseau de la rivière Miramichi figure pour une proportion de 82% (27,509). Toutefois, au Nouveau-Brunswick on observe un nombre plus considérable de jours-pêcheurs et une prise plus abondante chez les pêcheurs de truite de ruisseau. En 1970, 1,017,000 jours-pêcheurs ont été consacrés à la pêche sportive dans les eaux intérieures, y compris à la pêche à la truite et au saumon de l'Atlantique. Le saumon de l'Atlantique ne représentait que 8.5% de ce total.

Québec. L'aménagement et la protection de la faune dans cette province relèvent de la Direction de la chasse et de la pêche du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La Direction, régie par la Loi de la conservation de la faune qui est le fondement légal pour la protection des espèces de poissons et d'animaux sauvages de la province, comprend cinq services. Le Service de l'aménagement de la faune est chargé de l'aménagement de toute la faune, et particulièrement des espèces qui présentent un intérêt pour les chasseurs et les pêcheurs. Des biologistes sont affectés à neuf districts et leur travail comprend la collecte de données sur les populations animales et leur habitat dans leurs régions respectives. Le Service de la recherche biologique effectue des travaux visant à améliorer les connaissances de base sur les poissons et la faune en vue d'aider les responsables de l'aménagement. Le Service des stations piscicoles exploite sept stations piscicoles, inspecte les établissements piscicoles commerciaux et contrôle les importations d'œufs et de salmonidés. Le Service de la conservation se charge de faire appliquer les règlements de pêche et de chasse, et d'informer le public de leur ampleur et de leur importance. Enfin, le Service de location des droits de chasse et de pêche traite avec les fournisseurs et les clubs privés.

Ontario. L'aménagement de la faune en Ontario relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles en vertu de la Loi sur le gibier et le poisson de l'Ontario, de la Loi sur les espèces menacées, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs ainsi que des Règlements y afférents. Cette division a pour objectifs d'aménager les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario de façon à assurer et à encourager le développement constant des possibilités économiques et récréatives et d'amener la population à mieux comprendre les principes écologiques pertinents. Au sein de la Division des pêches et de la faune, le Secteur de la faune et celui de la pêche commerciale et des fourrures ont des responsabilités liées à l'aménagement de la faune. La décentralisation effectuée récemment a donné lieu à une répartition des fonctions d'aménagement entre le bureau central, huit bureaux régionaux et 49 bureaux de district.

La population de cerfs a diminué en Ontario au cours des quelques dernières décennies, comme en témoigne la rétraction d'environ 200 milles vers le sud de la limite septentrionale de l'habitat du cerf de Virginie et la réduction des troupeaux de cerfs dans le reste de leur zone d'habitat. La principale cause de cette diminution a été le vieillissement des forêts à la suite de la réduction de l'exploitation forestière et des incendies depuis les années 30. Plusieurs séries d'hivers rigoureux ont contribué à la contraction de la population de cerfs dans une proportion compatible avec la qualité de l'habitat réduit. L'objectif du programme d'aménagement est d'accroître la quantité de nourriture disponible dans les aires d'hivernage et de maintenir un abri convenable pour l'hiver. Dans le cas de l'original, on s'applique à accroître sa production, à dresser des inventaires des prises et à évaluer les conséquences de diverses méthodes d'exploitation forestière et de l'état des forêts sur son habitat. Le nombre de chasseurs d'original a augmenté et on multiplie actuellement les mesures visant à assurer sa protection.

Les programmes d'aménagement du gibier à poil et du gibier d'eau dans les hautes terres portent sur le maintien et l'amélioration de l'habitat, puisque c'est ce dernier qui